

Procès-verbal

COLLEGE SANITAIRE

- ◆ Présents

Pr NGUYEN	M. BERTHELOT	Mme COUSIN
Dr HAGE	Dr VERMELLE	Mme LAMBERT
Mme CALONNE	Dr DEKERLE	Dr CHIOSSONI
Mme LECTEZ	Dr GELLEZ	Dr LE MOING
Mme DIOT		

- ◆ Ont donné pouvoir OU délégation

Pr BERQUIN	Dr BERNARD	Dr LE GALLOUDEC
Dr BOURGOIS	M. MARLIER	M. GUIOT
Mme PARENT	Dr LANCO	

COLLEGE DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

- ◆ Présents

Mme DIOT	M. PATAT	Mme ZAMPESE
M. DELREUX	M. GOBIN	M. DECAT
M. VERDRON	M. HILAIRE	Mme PETIT
Mme GOKELAER	M. FRACKOWIAK	Mme DERWEDUWEN
Mme TANIÈRE	M. PALUCH	Mme WIERSCH
M. BRIDOU	M. BRELINSKI	Mme LECERF
Mme AVELINE	Mme DOTTE	M. HEBRARD
Mme VUILLAUME	Dr DEKERLE	M. BEZIERS
Mme BOUCHE	Mme REGNAULT	Mme ZAMPESE

- ◆ Ont donné pouvoir

M. MASSE	Mme HERMANT	M. GUIOT
M. REISENTHÉL	M. BREBION	Mme DAUPHIN
M. LHERBIER	M. PASSICOUSSET	Mme LE TARNEC

COLLEGE DES ASSOCIATIONS NON GESTIONNAIRES

- ◆ Présents

Mme REDINGER	Mme MARS	M. OUDART
Mme BOUCHE	Mme COLINEAU	M. DARRICAU
M. HEBRARD	M. NGUGEN	Mme DA SILVA

- ◆ Ont donné pouvoir

INVITES

- ◆ Présents

Mme LETOMBE	Mme OSTYN	Mme TURPIN
Mme IVAIN	M. PINERO	M. HAMMEUX
Mme FENAIN	Mme DENEKRE	Dr BURGER
Mme MORDACQ	Mme BAILLEUL	Dr LEMAITRE
Mme VAN-LIERDE		

- ◆ Excusés

Mme DANTIN
M. POIRET
M. LEROY
Mme VERITE

M. ROBERT
M. HEGAZY
M. RIBAUD
Pr VALLEE

Mme DOLLET
Mme LALANDE
M. FRICOTEAUX

L'assemblée générale débute à 17H35

Accueil

Mme Letombe remercie l'ensemble des partenaires présents (ESMS, CHG, Associations...), les membres du bureau, les animateurs de zone, les coordinatrices locales, l'ensemble de l'équipe au siège de NeurodeV pour leur présence et leur investissement.

Mme Letombe excuse l'absence du Pr Berquin, administrateur adjoint et de M. Masse, trésorier, retenus par d'autres obligations.

Validation du procès-verbal AGO 27 juin 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2022, l'approuve tel qu'il lui est présenté.

1ère résolution : procès-verbal du 27 juin 2022

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport moral de Mme le Professeur Sylvie NGUYEN, administratrice

Suite à la création des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) les réseaux régionaux ont disparu. Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes. Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs dispositifs en un interlocuteur unique.

Du fait de la disparition des réseaux régionaux, NeurodeV a bénéficié d'un accompagnement ARS pour un audit (cabinet Deloitte).

Conclusions de l'Audit pour les 4 réseaux régionaux :

Le positionnement des nouveaux dispositifs dans les parcours et la coordination

- ✓ Clarifier les interactions avec les autres dispositifs de coordination
- ✓ Préciser les missions dévolues aux structures
- ✓ Favoriser un pilotage régional des structures de coordination
- ✓ Choisir un nouveau nom pour les dispositifs – conséquences et prochaines étapes

Evolution du système d'information comme un prérequis indispensable à la coordination

- ✓ Valider les prérequis essentiels au projet –exigences fonctionnelles, techniques et organisation projet
- ✓ Structurer la feuille de route du déploiement selon les scénarios envisagés

NeurodeV reste un GCSMS – groupement de coopération social et médico-social (convention constitutive, collègues – sanitaire/associations gestionnaires/Associations non gestionnaires).

NeurodeV devient une **PRERAC** Plateforme Régionale de Ressources d'Accompagnement et de Coordination. Reconnaissance de l'expertise NeurodeV par les financeurs dans les TND et la neuropédiatrie/autres structures et poursuite d'une démarche régionale.

Nouvelle convention de fonctionnement - Convention Pluriannuelle de Fonctionnement :

La PRERAC NeurodeV intervient dans le domaine des troubles du neurodéveloppement rendus complexes par la présence simultanée d'une multitude de facteurs, médicaux, psychosociaux, culturels, environnementaux et/ou économiques qui sont susceptibles de perturber ou de remettre en cause la prise en charge d'un enfant ou d'un adolescent, voire d'aggraver son état de santé et/ou d'entraîner un handicap.

Elle intervient en appui aux professionnels et structures de 1ère et 2ème ligne (Plateformes de Coordination et d'Orientation, ...) en apportant des ressources expertes en neuropédiatrie et neuropsychologie.

Elle intervient en subsidiarité des Dispositifs d'Appui à la Coordination sur la thématique des troubles du neurodéveloppement pour aider les familles à identifier les ressources qu'elles peuvent solliciter.

Son implantation territoriale forte grâce aux coordinatrices locales lui permet de regrouper autour du patient les professionnels de proximité. Sa dimension régionale lui permet de répondre sur l'ensemble des Hauts de France à partir d'un numéro d'appel unique et d'une équipe de coordination régionale.

Elle participe à la coordination des parcours de soins en partenariat avec les dispositifs existants.

Elle exerce son rôle d'animation territoriale par l'organisation de comités de suivi locaux (CSL).

Elle a un rôle d'information, de communication, de sensibilisation sur les troubles du neurodéveloppement (TND) complexes à destination des professionnels et du grand public.

Rapport d'activité

Afin d'accueillir les éventuels nouveaux membres, Mme Letombe refait un point sur ce qu'est NeurodeV, son fonctionnement et son organisation.

Qu'est-ce que NeurodeV ?

NeurodeV est une Plateforme Régionale d'Expertise, de Ressources, d'Accompagnement et de Coordination (PRERAC) pour les enfants et adolescents avec des pathologies neurologiques et des troubles du neurodéveloppement (TND). Elle facilite la démarche diagnostique en créant des synergies entre les professionnels de santé et les acteurs de l'accompagnement.

NeurodeV est financée par l'Agence Régionale de Santé et regroupe les établissements de santé, les établissements médico-sociaux et les professionnels libéraux sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France, autour du parcours de santé des enfants.

Comment contacter NeurodeV ?

Grâce au numéro de téléphone unique pour l'ensemble de la région

03.20.97.97.91

Pour qui ?

Les enfants avec troubles du neurodéveloppement (TND) sévères et complexes : trouble de la communication, trouble du développement intellectuel, troubles spécifiques d'apprentissage, trouble moteur ainsi que le déficit d'attention avec ou sans hyperactivité.

Les enfants et les adolescents avec pathologies neurologiques et difficultés développementales – enfants avec épilepsie, malformation cérébrale, séquelles de méningites etc

Lorsque le parcours de soin pose problème : difficulté d'accès au diagnostic, à des prises en charge, à une scolarité, un maintien en établissement médico-social.
 Pour aider les professionnels et les familles à trouver des solutions en proximité.

NeurodeV intervient sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France et s'appuie sur une équipe de coordination régionale composée en partie de 19 coordinatrices locales réparties sur 32 territoires.

Les actions :

Mise en relation les familles avec des coordinatrices locales qui apportent une réponse de proximité.

Mise à disposition du temps de neuropsychologues et de neuropédiatres dans certains Centres Hospitaliers pour les aider à mettre en place les démarches diagnostiques.

Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaires pour les dossiers complexes.

Organisation des réunions d'échanges entre les professionnels concernés par les troubles du développement sur un territoire : les Comités de Suivi Locaux.

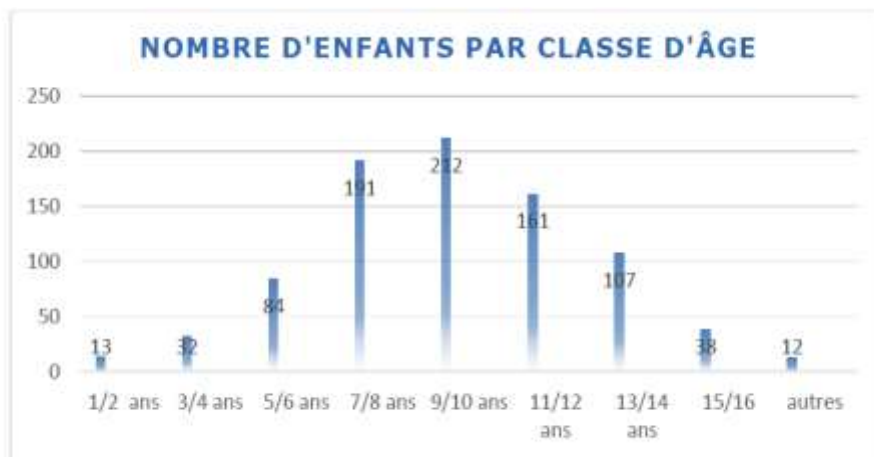
Réalisation des formations en présentiel et en ligne.

Activité 2022 :

850 accompagnements en file active/2.9 ETP Coordinatrices Locales HdF. Mme Letombe salue l'engagement des coordinatrices locales.

197 bilans neuropsychologiques ont été réalisés au niveau régional : 166 en gestion libre pour 6 Centres Hospitaliers du Nord-Pas-de-Calais (HdJ) et 31 bilans neuropsychologiques ont été effectués par les neuropsychologues sur prescription des neuropédiatres dans le cadre des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires.

Evolution de l'activité sur 5 ans	2018	2019	2020	2021	2022
Consultations neuropédiatriques	8	2	5	6	8
Bilans neuropsychologiques	147	186	153	205	197
Accompagnement en file active	668	689	633	743	850



Si on analyse ces données liées à l'âge, elles mettent en évidence l'interpellation des familles pour leur enfant alors qu'il est soit en ESMS, soit à l'école élémentaire : cycle

des apprentissages fondamentaux et cycle de consolidation. Par rapport à 2021, on constate une légère augmentation du nombre d'enfants sur une tranche d'âge plus large : **7/14 ans**. La pénurie de médecins scolaires sur certains territoires peut expliquer cette augmentation.

Types de déficience

En 2022, on constate qu'en terme de déficiences principales et troubles associés, sur 850 enfants accompagnés :

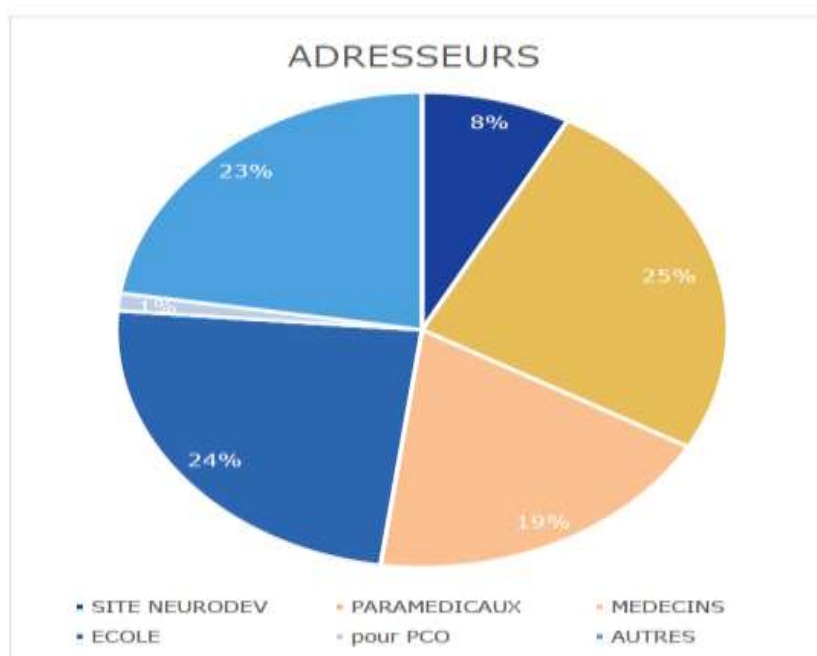
La déficience intellectuelle, les troubles cognitifs, les troubles neurologiques et psychiques sont en augmentation.

Le pourcentage d'enfants ayant des troubles du langage oral, écrit et des troubles des apprentissages reste stable. Les troubles de l'audition et le polyhandicap sont quant à eux plus élevés qu'en 2021.

Quelques indicateurs sur les 850 enfants accompagnés par les coordinatrices locales :

Aide à la démarche diagnostique	491
Coordination professionnelle	232
Coordination Etablissements et Services Médico-Sociaux	48
Coordination aménagements pédagogiques	112
Aide au dossier MDPH	194

L'adressage vers NeurodeV a évolué. On constate dans le schéma ci-après qu'en 2022, NeurodeV est une ressource pour les professionnels (médecins, paramédicaux). Les familles quant à elles, passent par le site internet. Les Comités de Suivi Locaux facilitent aussi cette identification de NeurodeV sur les territoires de la Région Hauts-de-France.



Animation des territoires

40 Comités de Suivi Locaux ont eu lieu en 2022.

Au niveau régional, 643 partenaires ont participé aux CSL.

93 réunions/rencontres partenariales ont été assurées par la Direction en 2022.

L'objectif de ces Comités de Suivi Locaux :

- Refaire un point sur le parcours de soins TND à l'échelle du territoire.
- Conduire le changement lié à l'évolution de notre système de santé et au nouveau paysage qui se dessine autour de la coordination des parcours de soins complexes (PCO, DAC, expertise de 3^{ème} ligne).
- Réexpliquer les différents niveaux d'adressage.
- Présenter ou faire rappel des dispositifs existants/à venir.
- Eclairer les partenaires sur les décisions de la MDPH en lien avec la démarche diagnostique mais aussi l'inclusion scolaire (participation aux CSL des différents MDPH de la région).

Les activités annexes :

47 journées de formation réalisées.

51 abonnements supplémentaires à la plateforme en ligne sur les troubles du neurodéveloppement et pathologies neurologiques.

Un site internet à nouveau en évolution : 9229 visites en 2022.

Les perspectives

Une équipe projet en 2023 renforce l'équipe NeurodeV avec le recrutement d'une chargée de mission :

- Mme Marine Rocquin-Plumel recrutée pour un CDD de 12 mois afin d'établir un diagnostic territoire du parcours de soins pour les enfants et jeunes adultes (0-25 ans) présentant un trouble du neurodéveloppement, financé par l'ARS. Celui-ci doit permettre de faire remonter les freins et les leviers sur les différents territoires et de renforcer ainsi les coopérations.
- Mme Amélie Turpin, responsable de l'organisme de formation, en CDD de 12 mois depuis janvier 2023, parmi ses missions, analyser notre organisme de formation, revoir la communication relative aux formations, la démarche qualité (QUALIOPI), les outils de gestion, etcpour répondre aux attentes à l'échelle des territoires.

2^{ème} résolution : rapport moral et rapport d'activité

L'assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports, approuve les rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme le Pr Nguyen remercie l'ensemble de l'équipe et surtout Mme Letombe pour cet excellent travail. Elle remercie particulièrement Mme Letombe pour ce rapport d'activité d'excellente qualité.

Rapport du trésorier

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Le rapport est remis à l'ensemble de l'assemblée.

A la clôture des comptes, au 31/12/2022, nous constatons : un résultat excédentaire de + 23.277,27 euros (6.420,64 euros sur le Dossier Gestion Libre et 16.8586,63 euros sur le Dossier Formation).

Sur proposition du comité de pilotage, nous envisageons donc :

- L'affectation en report à nouveau des + 23.277,27 euros

Rapport et renouvellement du Commissaire aux comptes

M. Matthieu PINERO, commissaire aux comptes, associé au sein du cabinet KPMG nous rappelle que le commissaire aux comptes a un rôle d'éclairage et de conformité des comptes. M. Pinero donne lecture de son rapport et certifie que les comptes sont réguliers et sincères. M. Pinero remercie Mme Letombe et Mme Bauduin pour cet excellent travail.

Le financement ARS est identique dans le cadre de la convention pluriannuelle. Le commissaire aux comptes réexplique qu'avec l'accord de l'ARS, le placement en fonds dédiés des subventions non utilisées permet de financer l'achat de matériel informatique ou encore les deux CDD actuels. NeurodeV dispose de disponibilités mais il faut prendre en compte les fonds propres mais aussi les fonds dédiés qui sont importants et qui seront par ailleurs dépensés.

3^{ème} résolution : rapport du trésorier et rapport du commissaire aux comptes
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier et du commissaire aux comptes par M. PINERO et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation du résultat

4^{ème} résolution : affectation du résultat

Sur proposition du comité de pilotage, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui se solde par un excédent de 23.277,27 euros en report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement du tiers sortant du comité de pilotage

Avant de passer aux votes, nous renouvelons le Professeur Sylvie NGUYEN au poste d'administratrice et le Professeur Patrick BERQUIN au poste d'administrateur adjoint pour un mandat de 3 ans.

Présentation des membres sortants et des candidatures reçues.

Collège du secteur sanitaire :

1 médecin de Centre Hospitalier Général du nord de la région Hauts-de-France

Sortant M. le Dr HAGE

1 candidature : M. le Dr HAGE

1 directeur de Centre Hospitalier Général du sud de la région Hauts-de-France

Sortant M. BLANCHART

1 candidature : M. BLANCHART

1 médecin de Centre Hospitalier Général du sud de la région Hauts-de-France

Sortant Mme le Dr SUIRO

1 candidature : Mme le Dr LE MOING

1 médecin exerçant dans un CAMSP hospitalier du sud de la région Hauts-de-France

Sortant M. le Dr LE GALLOUDEC

1 candidature : M. le Dr LE GALLOUDEC

Résultat du vote :

- M. le Dr HAGE représentant un médecin de Centre Hospitalier Général du nord de la région Hauts-de-France
- M. BLANCHART représentant un directeur de Centre Hospitalier Général du sud de la région Hauts-de-France
- Mme le Dr LE MOING représentant un médecin de Centre Hospitalier Général du sud de la région Hauts-de-France
- M. le Dr LE GALLOUDEC représentant un médecin exerçant dans un CAMSP hospitalier du sud de la région Hauts-de-France

Collège du secteur médico-social : 6 postes à pourvoir, 2 représentants d'Associations gérant des ESMS sur le nord de la Région Hauts-de-France et 4 représentants d'Associations gérant des ESMS sur le sud de la Région Hauts-de-France

2 représentants pour le nord de la Région des Hauts-de-France

Sortant ANAJI : M. Joël DECAT

Sortant APF France handicap : M. Thierry PALUCH

6 candidatures :

ANAJI : M. DECAT

APF France handicap : Mme DAUPHIN

Association Les PEP 62 : M. REISENTHÉL

APEI Douaisis : M. HILAIRE

Association Jules Catoire : M. BRELINSKI

Association Cazin Perrochaud : M. BRIDOU

Résultat du vote :

- [Association les PEP 62](#) représentée par M. Yohann REISENTHÉL
- [APF France handicap](#) représentée par Mme Dominique DAUPHIN

4 représentants pour le sud de la Région des Hauts-de-France

Sortant ADPEP 80 : M. PERRIER

Sortant APF France handicap : Mme WIERSCHE

Sortant Groupe EPHESE : Mme KABARDJI

Sortant UNAPEI 60 : M. HEBRARD

7 candidatures :

APF France handicap : Mme WIERSCHE

Groupe EPHESE : M. BEZIER

UNAPEI 60 : M. HEBRARD

ADSEA 80 : Mme REGNAULT

PEP Grand Oise : M. PATAT

ADSEAO : Mme ZAMPESE

LA NOUVELLE FORGE : Mme AVELINE

Résultat du vote :

- [Association PEP GRAND OISE](#) représentée par M. Thierry PATAT
- [ADSEA 80](#) représentée par Mme Mélanie REGNAULT
- [LA NOUVELLE FORGE](#) représenté par Mme Laure AVELINE
- [UNAPEI 60](#) représentée par M. Frédéric HEBRARD

Collège des associations non gestionnaires :

Un représentant d'Association de familles nord de la région Hauts-de-France

Sortant APEDYS 62 : Mme REDINGER

1 candidature : Mme REDINGER (APEDYS 62)

Un représentant d'Association de professionnels sud de la région Hauts-de-France

Sortant ANFE : Mme DANTIN

candidature : il semblerait qu'il y ait de moins en moins de professionnels réunis en association.

Un représentant d'Association de familles SUD de la région Hauts-de-France

Sortant DYS' AISNE : M. DARRICAU

3 candidatures :

DYS' AISNE : M. DARRICAU

DY'SKOOL Association : Mme DA SILVA

60 DYS : Mme DOLLET

Résultat du vote :

- APEDYS 62 représentée par Madame Martine REDINGER (association de familles nord de la Région Hauts-de-France)
- 60DYS représentée par Madame Françoise DOLLET (association de familles sud de la Région Hauts-de-France)

Questions diverses

Question de M. DELREUX : « Est-on interpellé par les Communautés 360 ? »

Le Pr Nguyen répond positivement, pour un enfant épileptique par exemple, souvent qui n'a pas d'établissement d'accueil.

Mme Letombe explique qu'elle a signé à son arrivée chez NeurodeV la lettre d'engagement des Communautés 360 ; qu'actuellement il arrive que les différents staffs réorientent vers NeurodeV (Mme Letombe est dans la boucle de certaines fiches saisines pour certains territoires). Elle précise également que NeurodeV facilite la démarche diagnostique et ne peut/veut en aucun cas répondre à l'absence d'institution. Les demandes sont diversifiées mais au regard des ressources humaines et de l'activité, NeurodeV ne peut répondre à toutes les problématiques malheureusement.

La séance est levée à 19h20